

La Croix-Rouge aide les réfugiés birmans au Bangladesh

Autor(en): **Haug, Martin**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **88 (1979)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683622>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La Croix-Rouge aide les réfugiés birmans au Bangladesh



C'est en avril 1978 que commença l'exode des 200 000 musulmans qui étaient installés dans l'Etat d'Arakan, à l'ouest de la Birmanie. Pour différentes raisons¹, ces gens ont cherché refuge et protection dans le pays voisin, le Bangladesh. Les réfugiés épuisés, pour la plupart des femmes et des enfants, se sont installés dans une petite ville du sud du Bangladesh, Cox'Bazar. Ils avaient besoin d'une aide urgente.

La Croix-Rouge du Bangladesh a été parmi les premiers à distribuer aux réfugiés de la nourriture, des médicaments et des vêtements. Mais la Croix-Rouge du Bangladesh, dont les moyens sont limités, a dû très vite demander l'aide d'autres sociétés de Croix-Rouge pour s'occuper des 200 000 réfugiés. Elle a donc fait appel à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge à Genève. La Ligue, qui coordonne les actions sur le plan

¹ A cette époque, le gouvernement de Birmanie avait organisé un recensement de la population. Les autorités affirmaient en effet que le nombre des habitants avait beaucoup augmenté en raison de l'immigration massive en provenance du Bangladesh. Les musulmans de l'Etat d'Arakan étaient très divisés entre eux. Un groupe était prêt à se soumettre au contrôle des habitants; un autre s'y opposait farouchement et revendiquait l'indépendance de l'Etat d'Arakan. Les réfugiés appartiennent pour une grande part au deuxième groupe. Trois raisons essentielles ont poussé les musulmans d'Arakan



Photos Martin Haug

international, a transmis cette demande à toutes les sociétés du monde entier. La Croix-Rouge suisse a, pour sa part, répondu à cet appel en accordant plusieurs contributions d'un montant global de 320 000 francs. Comme il était possible de se procurer au Bangladesh la plus grande partie de l'aide en nature pour les différents programmes, il était préférable de soutenir la Croix-Rouge par des contributions en espèces.

Entre-temps, la Croix-Rouge du Bangladesh a préparé trois programmes d'aide: un programme complémentaire d'alimentation qui permet de distribuer à 90 000 enfants en dessous de 12 ans, aux femmes et aux vieillards, un repas chaud par jour. Pour cela de grandes cuisines roulantes ont été aménagées dans les treize camps. Tous les matins, les réfugiés peuvent préparer et distribuer une sorte de porridge. Pour ce programme, l'aide

à se réfugier au Bangladesh: d'une part la pression des Moghs (bouddhistes militants) qui ne tolèrent pas les musulmans dans l'Etat d'Arakan; d'autre part celle des musulmans modérés qui sont prêts à se soumettre à une naturalisation et voient d'un mauvais œil les partisans de l'indépendance. Mais ils subissent également la pression des autorités politiques et militaires birmanes qui craignent que les mouvements d'indépendance des musulmans extrémistes, soutenus par les immigrants du Bangladesh ne mettent en difficulté le gouvernement birman.

en espèces a permis de financer le matériel de construction des cuisines, les fourneaux, le bois de chauffage et les assiettes. Comme l'état de santé, surtout des enfants, se détériorait rapidement, la Croix-Rouge a réalisé un autre programme d'alimentation. Dans chaque camp, un programme intensif d'alimentation a été organisé pour les enfants les plus touchés. Ces enfants, environ 900, seront nourris de façon intensive sous surveillance médicale dans des centres spécialement aménagés. L'aide en espèces a servi à financer la construction et l'aménagement de ces centres, l'achat d'aliments spéciaux comme le sucre, le riz et le lait, ainsi que des médicaments.

Le troisième grand programme a pour but de couvrir les besoins médicaux des réfugiés. Dans chaque camp, on a construit de petites polycliniques, en partie combinées avec une salle d'accouchement. Des médecins, des étudiants en médecine et des sages-femmes soignent environ 300 patients par jour. L'aide en espèces a permis de financer la construction des hôpitaux, les médicaments, les installations médicales les plus simples de même que les salaires des médecins spécialement engagés.

En plus, tous les réfugiés ont reçu deux vêtements neufs, également financés grâce aux dons de l'étranger. Ces trois programmes sont en cours depuis juin 1978 et fonctionnent encore actuellement. Il faut souligner ici que ces programmes ont pu être menés à bien grâce aux collaborateurs de la Croix-Rouge et aux réfugiés eux-mêmes.

Depuis fin octobre 1978, les réfugiés birmans retournent en Birmanie, à la suite d'un traité² conclu entre le Bangladesh et la Birmanie qui garantit à ceux qui rentrent au pays des conditions de vie normale. A partir de ce

² Le premier traité, signé le 9 juillet 1978, prévoyait que seules les familles disposant de pièces d'identité pouvaient être rapatriées. En raison de nombreux incidents (la moitié seulement des réfugiés possédaient des papiers), les procédures de rapatriement ont été simplifiées (accord du 7 octobre 1978). Entre début novembre et mi-février, 68 000 réfugiés sont rentrés en Birmanie. Les responsables des deux côtés pensent que la majorité des 200 000 réfugiés sera de retour en Birmanie avant la prochaine mousson. La politique du gouvernement du Bangladesh va également dans ce sens.

moment, la Croix-Rouge a élargi son action et distribue à ceux qui rentrent des repas chauds avant de passer la frontière. De son côté, la Croix-Rouge birmane a également apporté une aide importante dans les camps d'accueil. Elle organise des programmes d'alimentation pour les enfants en dessous de 12 ans. Pour réaliser ce programme, la Croix-Rouge birmane a fait appel à la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, qui a transmis aux autres sociétés nationales. La Croix-Rouge suisse a également répondu à cette demande en accordant des contributions en espèces d'un montant global de 20 000 francs et en envoyant un délégué qui aidera la Croix-Rouge birmane à réaliser son projet.

En guise de conclusion, il faut souligner que la planification, le financement et la réalisation de ces programmes d'aide ne représentent qu'une partie du travail de la Croix-Rouge. Le plus important consiste à essayer de comprendre les problèmes et les tragédies qui se font jour lorsque des êtres humains doivent quitter leur pays où l'on foule aux pieds les droits d'existence élémentaires. Cet aspect du travail de la Croix-Rouge a pour but d'établir avec les réfugiés des contacts basés sur la confiance mutuelle, la reconnaissance de leurs droits et de leurs besoins et la volonté de toujours intervenir là où cela est nécessaire.

Martin Haug

(adaptation française rédaction CRS)

